



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

anciens combattants : budget

Question écrite n° 73387

## Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les attentes des anciens combattants et victimes de guerre quant au contenu du budget 2006. Les associations demandent que la loi d'orientation relative aux lois de finances tienne compte des règlements des contentieux non encore résolus. Elles demandent en effet le respect intégral du droit à réparation, la revalorisation de la retraite du combattant, l'augmentation du plafond majorable de la retraite mutualiste du combattant à 130 points de l'indice PMI qui avait été accepté, l'ouverture du droit à réparation pour les veuves d'anciens combattants et l'abondement des crédits sociaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Aussi, elle lui demande quelles mesures seront prises pour répondre à ces attentes.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Arlette Franco](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73387

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 2005, page 8447

**Question retirée le :** 20 septembre 2005 (Retrait pour cause de question identique)